

**CONVENTION D'ASSOCIATION AU « GROUPEMENT HOSPITALO-UNIVERSITAIRE  
APHP.SACLAY, ASSISTANCE PUBLIQUE-HOPITAUX DE PARIS » DE LA FONDATION SANTE  
DES ETUDIANTS DE FRANCE**

Vu les articles L.6142-5 à L.6142-10 du Code de la santé Publique,

Vu les décrets n°84-135 du 24 février 1984 (modifié), et notamment son article 5, et les articles R. 6142-32 et R. 6142-41 du Code de Santé Publique

Vu l'arrêté de création des six nouveaux groupes hospitaliers dans le cadre de la « nouvelle AP-HP », en date du 3 juillet 2019, permettant ainsi la constitution du Groupe Hospitalo-universitaire AP-HP Université Paris Saclay

Vu La convention de collaboration entre l'AP-HP - GHU Paris Saclay et le Centre Médico Psychologique de Neufmoutiers-en-Brie (établissement du FSEF) signée le 12 janvier 2021 pour une durée de 3 ans.

**Entre**

**L'Assistance Publique Hôpitaux de Paris**, établissement public de santé, située 3, avenue Victoria – 75004 Paris Cedex, représenté par M. Martin HIRCH son directeur général et par délégation, M. Christophe KASSEL, directeur général du Groupe AP-HP. Université Paris-Saclay situé 78, rue du Général Leclerc – 94270 Le Kremlin-Bicêtre. Ci-après désignée par le terme « **l'AP-HP – GHU PARIS SACLAY** »

**Et**

**L'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines**, dont le siège est situé 55 avenue de Paris – 78000 Versailles, représentée par son président, Monsieur Alain BUI, et ci-après désignée sous le terme : « **Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines** », et plus particulièrement l'Unité de formation et de recherche de Simone Veil – Santé, représentée par son doyen, le Professeur Djillali ANNANE.

**Et**

**L'Université Paris-Saclay**, dont le siège est situé au 3 rue Joliot Curie, bâtiment Bréguet – 91190 Gif-sur-Yvette, représentée par sa présidente, Madame Sylvie RETAILLEAU, et ci-après désignée sous le terme : « **Université Paris-Saclay** », et plus particulièrement la Faculté de Pharmacie, représentée par son doyen le Professeur Marc PALLARDY.

**Et**

**La Fondation Santé des Etudiants de France**, située 8, rue Emile Deutsch de la Meurthe – 75014 Paris, représenté par M. Vincent BEAUGRAND, directeur Général. Ci-après désignée par le terme « **la FSEF** ».

**Préambule :**

**L'AP-HP – GHU PARIS SACLAY** propose une large offre de soins pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes, depuis la prise en charge de proximité, notamment en urgence, jusqu'à l'organisation et le suivi des parcours de soins des patients relevant de spécialités telles que la neurologie, l'hépatologie, l'endocrinologie, la nutrition, la rhumatologie, la chirurgie, et l'allergologie. Les parcours proposés comportent le cas échéant des dispositifs de diagnostic rapide, des prises en charge en hospitalisation à temps partiel, conventionnelle ou de soins critiques ainsi que des dispositifs d'éducation thérapeutique. Cette offre de soins est répartie sur les quatre sites fonctionnant en réseau : Bicêtre (BCT), Antoine-Béclère (ABC), Paul-Brousse (PBR) et Ambroise Paré (APR).

Les services s'appuient sur un plateau technique pédiatrique et adulte performant. Le GHU accueille 25 centres de référence maladies rares, un centre cancers rares, une plateforme d'expertise maladies rares, et 2 filières de santé maladies rares.

Les Services de pédiatrie du DMU3 « **Santé de l'Enfant et de l'Adolescent** » exercent une activité de prise en charge des adolescents :

- Site BCT : service de Médecine des Adolescents et Service endocrinologie et diabète de l'enfant ; 12 lits Hospitalisation, 12 lits HDJ
- Site BCT : Service de pédiatrie 21 lits Hospitalisation, 8 lits HDJ
- Site ABC : Service de pédiatrie ; 21 lits Hospitalisation, 4 lits HDJ
- Site APR : Service de pédiatrie, UF Médecine des adolescents, 16 lits Hospitalisation, 4 lits HDJ

Les Services de Nutrition Clinique du DMU 11 « psychiatrie, nutrition, addictologie » exercent une activité de prise en charge des jeunes adultes :

- Site PBR : Service de Nutrition Clinique : 12 lits Hospitalisation (dénutrition / TCA), 4 lits HDJ (ouverture prévue courant 2021)

Par ailleurs, sur le site de BCT et d'ABC, la prise en charge des adolescents comporte également la dimension des soins en psychiatrie, avec une convention active avec la Fondation Vallée (94) et le centre Erasme (92) permettant une prise en charge sur site (BCT) ou en relais avec la psychiatrie de liaison.

**La Fondation Santé des Etudiants de France** a pour mission essentielle de permettre à des jeunes patients de bénéficier de soins médicaux tout en leur donnant la possibilité de poursuivre efficacement leurs études universitaires ou leur scolarité, au sein de six établissements (cliniques FSEF de Paris 16 (Edouard Rist) (75), Neufmoutiers en Brie (77), Varennes Jarcy (91), Sceaux (92), Paris 13 (75), Bouffémont (95).

L'offre de soins pour la médecine des adolescents en Ile de France à la FSEF comprend 130 lits de temps plein et 20 lits d'HDJ sur 3 sites. Les patients de 11 à 25 ans sont hospitalisés en moyenne 4 mois pour des maladies chroniques, obésité, diabète, drépanocytose, suite de greffe, onco-hématologie, douleur chronique, troubles des conduites alimentaires (TCA) dans le cadre d'un double projet soins-études. Les 3 sites sont des établissements pluridisciplinaires associant soins somatiques et psychiatriques.

Sur chaque site est présente une équipe pluridisciplinaire comprenant des médecins somaticiens, psychiatres, pédopsychiatres, psychologues, diététiciens, kinésithérapeutes, ergothérapeute, psychomotricien, APA, assistante sociale, éducateurs spécialisés. Les établissements de la FSEF en ile de France impliqués dans ce présent avenant concernent :

- La clinique FSEF Paris 16 (Edouard Rist) (75),
- La Clinique FSEF de Neufmoutiers en Brie (77)
- La Clinique FSEF de Varennes Jarcy (91)

**Il est convenu ce qui suit :**

Les complémentarités entre les offres de soins proposées par le GHU APHP. Saclay et la FSEF permettent d'améliorer la construction des parcours de soins pour les enfants et les adolescents d'un vaste territoire sud francilien.

Parmi ces améliorations, peuvent être cités :

- L'accès à des lits d'aval hors MCO pour les adolescents avec maladie chronique et éventuellement en souffrance psychique ou psychologique (obésité, diabète, drépanocytose, TCA, trouble de l'identité, douleur chronique, etc....)
- La structuration d'une filière de soin médico-chirurgicale pour les obésités morbides initialement adressée à FSEF.
- La structuration de filières médicales de soins pour les adolescents et jeunes adultes évalués dans les services de médecine de l'adolescent (APR, BCT)
- L'accès amélioré à une scolarisation adaptée pour les patients dont la pathologie nécessite une hospitalisation au long cours.

### Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de renforcer les liens entre les partenaires et d'optimiser le parcours de soins et la prise en charge des enfants, adolescents et jeunes adultes, en permettant notamment l'affectation de personnels hospitalo-universitaires titulaires ou contractuels.

### Article 2 : Engagement des parties

**L'AP-HP - GHU Paris Saclay** assure la prise en charge des phases aiguës de la maladie dans les dimensions de diagnostic, de traitement et d'évaluation en articulation avec la FSEF pour les situations suivantes

- Obésité sévère non suivie avant la prise en charge à la FSEF
- Dénutrition sévère dans le cadre de troubles des conduites alimentaires
- Décompensation aiguë d'une pathologie d'un patient en dehors d'une filière déjà établie.

**Dans les trois établissements FSEF** de Paris 16, Neufmoutiers en Brie et Varennes Jarcy concernés et accueillant des adolescents de la FSEF, sont assurés :

- La prise en charge des enfants et adolescents à partir de 12 ans, qui nécessitent des soins de suite, et/ou une réadaptation en dehors de la phase aiguë de leur maladie, avec une prise en charge somatique et psychologique
- Une éducation thérapeutique de l'adolescent et de son entourage à la prise en charge de sa pathologie chronique, notamment obésité diabète TCA.
- Un accompagnement sur le plan éducatif et une scolarité adaptée aux jeunes hospitalisés

### Article 3 : Modalités du partenariat

Pourront être assurés en complément des actions citées ci-dessus, notamment :

- Une consultation d'avis diagnostique, de traitement et de prise en charge des TCA par le Pre Chantal STHENEUR à la demande des services du DMU qui le souhaiteraient
- La Contribution au développement de l'HDJ adolescent pour patients malades chroniques suivis à Bicêtre pour une approche globale de l'adolescent (coordination AS Lambert)
- Une participation aux '**Jeudis de Paris Saclay**', séance pédagogique destinée à tous les pédiatres du DMU3 « Santé des Enfants et des Adolescents ».
- L'accueil à temps partiel d'interne et Dr Junior affecté dans le service de Médecine des adolescents

- La construction d'un projet de poste partagé sur cette activité de Médecine des adolescents entre les services du DMU (service Médecine des Adolescents) et les cliniques de la FSEF.

**Article 4 : Affectation de personnels hospitalo-universitaires titulaires ou contractuels.** Les parties contractantes décident d'ajouter aux effectifs médicaux mentionnés à l'article 2 de la convention d'association des postes d'hospitalo-universitaires titulaires ou contractuels, dans les disciplines universitaires dispensées, par exemple en pédiatrie ou en psychiatrie. Une annexe à la présente convention sera élaborée à chaque fois qu'une nouvelle affectation sera convenue entre toutes les parties. Celle-ci précisera les noms et disciplines des personnels hospitalo-universitaires ainsi que leur date d'affectation.

**Article 7 : Suivi, évaluation et modification de la présente convention**

Les éventuelles difficultés rencontrées font l'objet d'une procédure de conciliation entre les parties telle que décrite à l'article R. 6142-41 du Code de la Santé Publique. L'application de la convention fait l'objet d'un bilan partagé entre les parties tous les deux ans.

Les modifications, et notamment l'ajout de nouveaux postes hospitalo-universitaire se font par voie d'avenant. En plus des nouveaux postes, les avenants présentent le nombre de praticiens HU en activité affectés à l'établissement associé.

Fait à Paris, le 08 avril 2021

Le Directeur Général du Groupe AP-HP.  
Université Paris-Saclay

**Christophe KASSEL**

Le Directeur général de la Fondation Santé  
des Etudiants de France

**Vincent BEAUGRAND**

Le Président de l'Université de Versailles  
Saint-Quentin-en-Yvelines

**Alain BUI**

Le Doyen de l'UFR Simone Veil – Santé de  
l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-  
Yvelines

**Pr Djillali ANNANE**

La Présidente de l'Université Paris-Saclay

**Sylvie RETAILLEAU**

Le Doyen de la Faculté de Pharmacie de  
l'Université Paris-Saclay

**Pr Marc PALLARDY**

## ANNEXE 1

### TABLEAU DES AFFECTATIONS REALISEES EN VERTU DE LA CONVENTION D'ASSOCIATION ENTRE L'APHP ET LA FONDATION SANTE DES ETUDIANTS DE FRANCE

NOM	DISCIPLINE	DATE D'AFFECTATION	DATE DE DEPART
Chantal STHENEUR	Pédiatrie	01 09 2021	